

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 16 juin 2025**

---

Date de convocation :  
06/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Georges HELAOUET, maire.

Conseillers en exercice : 9  
Présents : 7  
Absents : 2  
Pouvoirs : 1

**Etaient présents** : HELAOUET Georges, LÉONARD Michel, GUERIN Catherine, GRENIER Mathieu, MARTINAT Alain, FEREY Josette, LEFEVRE François

Publication de la  
liste des délibérations :  
20/06/2025

**Absents** : MILANESIO Angélique (a donné pouvoir à J. FEREY), LEBRANCHU Doriane

**Secrétaire de séance** : GRENIER Mathieu

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance précédente
  2. Devis de signalisation au sol
  3. Devis de travaux de réparations des toitures de l'église et des logements communaux
  4. Approbation de la modification des statuts du SDEM50
  5. Rénovation du réseau d'éclairage public du Camping des Dunes
  6. Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal
  7. Demandes de subventions
  8. Délibération fixant le tarif de location de la salle au profit d'une association
  9. Comptes rendus de réunion et Questions diverses
- 

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025**

DELIB2025-18

Le compte-rendu du 7 avril 2025 n'appelle aucune observation. Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité par les membres présents à la séance.

**2. Devis de signalisation au sol**

DELIB2025-19

M. le Maire présente aux membres présents les devis de l'entreprise Manche Echafaudage Signalisation portant sur la réalisation du marquage au sol routier nécessaire à la sécurisation des usagers pour un montant de 1 918 € HT et sur la mise aux normes d'accessibilité du parking de la mairie (bande de guidage en résine gravillonnée et logo PMR) d'un montant de 432 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les devis de l'entreprise Manche Echafaudage Signalisation pour la réalisation de marquage au sol, d'un montant de 1 918 € HT et de 432 € HT.

- Mandate M. le Maire à signer ces devis

**3. Devis de travaux de réparations des toitures de l'église et des logements communaux**

DELIB2025-20

M. le Maire présente aux membres présents les devis de l'entreprise SANITOIT portant sur la réfection des toitures de l'église et du bâtiment accueillant la mairie et des logements communaux pour un montant de 10 158.62 € HT et de 4 756.16 € HT.

M. le Maire rappelle qu'une partie des travaux sont dus au passage de la tempête de décembre 2024 et pris partiellement en charge par l'assurance à hauteur de 4 130.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les devis de l'entreprise SANITOIT d'un montant de 10 158.62 € HT et de 4 756.16 € HT.

- Mandate M. le Maire à signer ces devis.

#### **4. Approbation de la modification des statuts du SDEM50**

DELIB2025-21

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50).

#### **5. Rénovation du réseau d'éclairage public du Camping des Dunes**

DELIB2025-22

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public du camping Les Dunes.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 1 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de ST GEORGES DE LA RIVIERE s'élève à environ 1 050 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du conseil :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public du camping Les Dunes,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 01/12/2025,
- Acceptent une participation de la commune de 1 050 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

#### **6. Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal**

DELIB2025-23

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2025
  - 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
  - 32,44 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment). Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 7032

#### **7. Demandes de subventions**

DELIB2025-24 - DELIB2025-25 - DELIB2025-26 - DELIB2025-27

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

80 €	
Club de l'amitié	Rêves
Coopérative Scolaire des 7 Lieux	Aveugle et Mal-voyant de la Manche
Astre du secteur	Secours Populaire Français

Restau du Cœur	Prévention Routière
Ligue contre le cancer	JSP
Lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet	Association pour le développement des soins palliatifs en Normandie Cotentin
Goélette du Cotentin	France Alzheimer
USP section arbalète	Courir ensemble « Mère Denis »
APF France Handicap	Cœur et cancer
ANEHP (association normande d'entraide aux handicapés physiques)	SNSM
Cœur d'enfant	Croix Rouge du secteur
Secours Catholique	Chorale Intermède
ATCM (Train Touristique)	USCI
Don du sang bénévole Nord Cotentin	Cyclocross de Portbail
Anciens Combattants	Espoir pour un chaton

#### **80 € + Prêt du podium**

Mycologie du Cotentin

#### **Prêt du podium**

Course cycliste « La Gainsbarre »

M. le Maire soumet aux membres du Conseil une demande de subvention exceptionnelle de l'association des Anciens Combattants portant sur la rénovation du drapeau de Saint Georges de la Rivière pour un montant de 396 €.

Ce drapeau représente la commune de Saint Georges de la Rivière lors des cérémonies. Les membres de l'assemblée estiment que la commune doit prendre en charge la totalité du coût de la restauration. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 396 € à l'association des Anciens Combattants.

Concernant les associations suivantes, les sommes seront versées chaque année tant que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin versera l'allocation compensatrice correspondante.

<b>120€</b> : Havre des Arts	<b>80€</b> : Foyer Socio-éducatif du collège André Miclot
<b>137€</b> : Amicale pompiers Barneville-Carteret	<b>72€</b> : Association sportive collège André Miclot
<b>139€</b> : Amicale pompiers Portbail	<b>600€</b> : Collège André Miclot Portbail
<b>340€</b> : Comité Animation Portbaillais	<b>80€</b> : Association parents d'élèves collège André Miclot
<b>495.50€</b> : Union Sportive Portbaillaise	<b>1000€</b> : SAG de la Côte des Isles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune aux associations suivantes :

- Saint Georges de France
- Fondation Patrimoine
- Croix de Guerre et valeur militaire

#### **8. Délibération fixant le tarif de location de la salle au profit d'une association**

DELIB2025-28

Mr le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Localicoco, dont le siège social se situe à Le Rozel, concernant la location de la salle du 28 juillet au 2 août pour y organiser un stage de chant chorale.

Mr le Maire propose de fixer le tarif de location à 50 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention (M. GRENIER), décide de fixer la location de la salle au bénéfice de l'association Localicoco à 50 € par jour pour le stage de chant se déroulant du 28 juillet au 2 août.

#### **9. Comptes rendus de réunion et Questions diverses**

**Groupe de travail Petite Enfance :** (J. FEREY)

Le projet de Maison des Assistantes Maternelles et de la Crèche Familiale est suspendu suite aux votes des communes membres du Service Commun de la Côte des Isles. Trois communes ont refusé tandis que d'autres, comme St Georges de la Rivière, ont conditionné leur adhésion à l'accord de toutes les communes.

**Conseil d'Ecole du 16/06/2025 :** (C. GUERIN)

Suite au redécoupage des circonscriptions, l'école quitte la circonscription de Cherbourg Ouest pour celle de Carentan.

L'école des 7 Lieux accueillera 98 élèves à la rentrée de 2025/2026. L'installation d'un visiophone et d'un verrouillage à distance du portail d'entrée et l'achat de mobilier pour le bureau de la direction seront prochainement réalisés.

Les élèves ont participé à de nombreux projets et sorties tels que la réalisation d'une fresque, les sorties Ecole et Cinéma, du théâtre, un spectacle de musiques, chants et danses sur le thème du Brésil, les séances de piscine, leur participation au village olympique, un cycle de vélo qui s'est terminé par une balade au moulin de Fierville, de l'acrobranche pour les élèves de maternelles ou encore une visite à Ludiver pour les CP-CE1-CE2.

La fête de l'école a dû être reportée à cause de l'orage. Elle aura lieu le 24 juin.

#### **ZAC du coteau des Isles :** (G. HELAOUET)

Mr le Maire rappelle aux membres présents de la nécessité de faire appel à un avocat afin d'obtenir un soutien lors des négociations menées avec l'entreprise Pigeon TP titulaire du marché de la ZAC du Coteau des Isles. Le Conseil Municipal avait délibéré dans ce sens en date du 10 février 2025 (DELIB2025-08). Mr le Maire annonce aux membres du Conseil que le montant des honoraires s'élève à 700 € HT.

Mr le Maire informe le Conseil que la fibre sera prochainement déployée dans la ZAC. Le coût sera entièrement pris en charge par Manche Fibre.

Le macrolot n°3 situé sur les hauteurs de la ZAC est promis à la société SOTRIM. Un permis de construire sera prochainement déposé en mairie.

#### **Concert organisé par l'épicerie Le Saint Georges :** (M. GRENIER)

Mr Grenier rappelle aux membres présents que l'épicerie organise un concert le vendredi 27 juin sur la Place St Georges et propose que le Conseil Municipal leur accorde une subvention.

Mr le Maire signale que le podium et les barrières de sécurité leur sont prêtés par la commune. Mr Léonard ajoute que les tables et bancs ainsi que divers autres matériels leur sont également mis à disposition par le Comité des Fêtes.

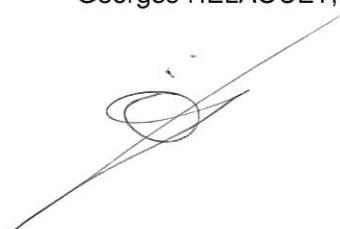
Le Conseil Municipal n'estime pas nécessaire de leur verser une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

#### **Liste des délibérations :**

DELIB2025-18	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	Approuvé
DELIB2025-19	Devis de signalisation au sol	Approuvé
DELIB2025-20	Validation des devis de réfection de toiture de l'église, de la mairie et des logements communaux	Approuvé
DELIB2025-21	Approbation de la modification des statuts du SDEM50	Approuvé
DELIB2025-22	Rénovation du réseau éclairage public du Camping Les Dunes	Approuvé
DELIB2025-23	Délibération fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal	Approuvé
DELIB2025-24	Subventions 2025	Approuvé
DELIB2025-25	Adhésions 2025	Approuvé
DELIB2025-26	Subvention exceptionnelle	Approuvé
DELIB2025-27	Subventions aux associations « service commun »	Approuvé
DELIB2025-28	Tarif de location de la salle des fêtes pour l'organisation d'un stage de chant	Approuvé

Le maire,  
Georges HELAOUET,



Le secrétaire de séance,  
Mathieu GRENIER